

BIENVENUE à Sessenheim

Wilkomme ín SÄSSEM

GUIDE PRATIQUE Du Nouvel Arrivant



Les démarches – les contacts – les adresses

Vous venez d'emménager à Sessenheim. Toute la municipalité, l'équipe de la mairie et naturellement l'ensemble des habitants vous souhaitent la bienvenue ! Vous trouverez dans ce livret d'accueil les renseignements essentiels qui concernent votre quotidien à Sessenheim.

N'hésitez pas à nous solliciter et à consulter régulièrement le site internet de la commune www.sessenheim.fr ainsi que sa page Facebook pour rester au plus près de l'actualité locale.



www.sessenheim.fr

**Pays
Rhénan**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

| | |
|---|-------|
| Le mot du Maire | 2 |
| Présentation de la commune | 3 |
| Composition du conseil municipal | 4 |
| Personnel communal | 5 |
| CCAS | 6 |
| Démarches administratives | |
| Etat-civil, CNI | 7 |
| Urbanisme | 8 |
| Ecole maternelle | 9 |
| Ecole élémentaire | 10 |
| Collège / micro-crèche | 11 |
| Périscolaire | 12 |
| Loisirs et environnement | 13 |
| Vie associative | 14 |
| Services de santé / commerçants et artisans | 15-19 |
| COMMUNAUTE DE COMMUNE (COM COM) | |
| Animation Jeunesse / relais petit enfance | 20 |
| RIEOM | 21 |
| Piscine Odonates | 22 |
| Camping du STAEDLY | 23 |
| France Service Pays Rhéna | 24-26 |
| Informations pratiques et numéros utiles | 27 |
| RGPD | 28 |
| Arrêtés | 29-30 |
| Plan de la commune | 31 |

»» LE MOT DU MAIRE



Bienvenue à Sessenheim,

Vous avez choisi d'habiter à Sessenheim et nous nous en réjouissons.

Peu ou mal informé les nouveaux arrivants sont bien souvent désorientés face à leur nouvel environnement.

Ce livret d'accueil, édité pour vous, vous permettra de découvrir tout ce que Sessenheim peut vous proposer en ce qui concerne la vie sociale, associative et économique. Il vous incitera, nous l'espérons, à y vivre pleinement en participant à ses activités.

Sessenheim a su conserver son caractère semi rural avec un environnement convivial et ressourçant grâce à ses forêts.

Sessenheim est doté de tous les commerces tel que super marché, boulangerie, boucherie, pharmacie, coiffeurs... par ailleurs des professionnels de santé et des artisans proposent des services variés de proximité évitant aux gens de se déplacer sur de longues distances tout en étant relié par autoroute et chemin de fer vers la métropole de Strasbourg.

Par ailleurs, le site internet, la page Facebook et le bulletin municipal trimestriel « Sässemer Blädel » vous informent régulièrement des activités et projets qui dynamisent le village.

Bien sûr, les élus ainsi que les services de la mairie sont à l'écoute et se tiennent à votre disposition pour faciliter votre installation dans la commune.

Faire de Sessenheim une commune à la qualité de vie partagée est une ambition permanente de l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire depuis juillet 2020.

Cordialement

Raymond Riedinger

Maire de Sessenheim



» PRESENTATION DE LA COMMUNE

La population communale est de 2345 habitants au 1^{er} janvier 2023.

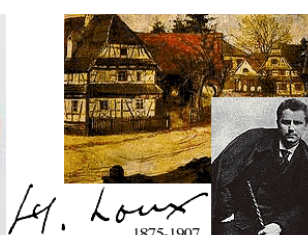
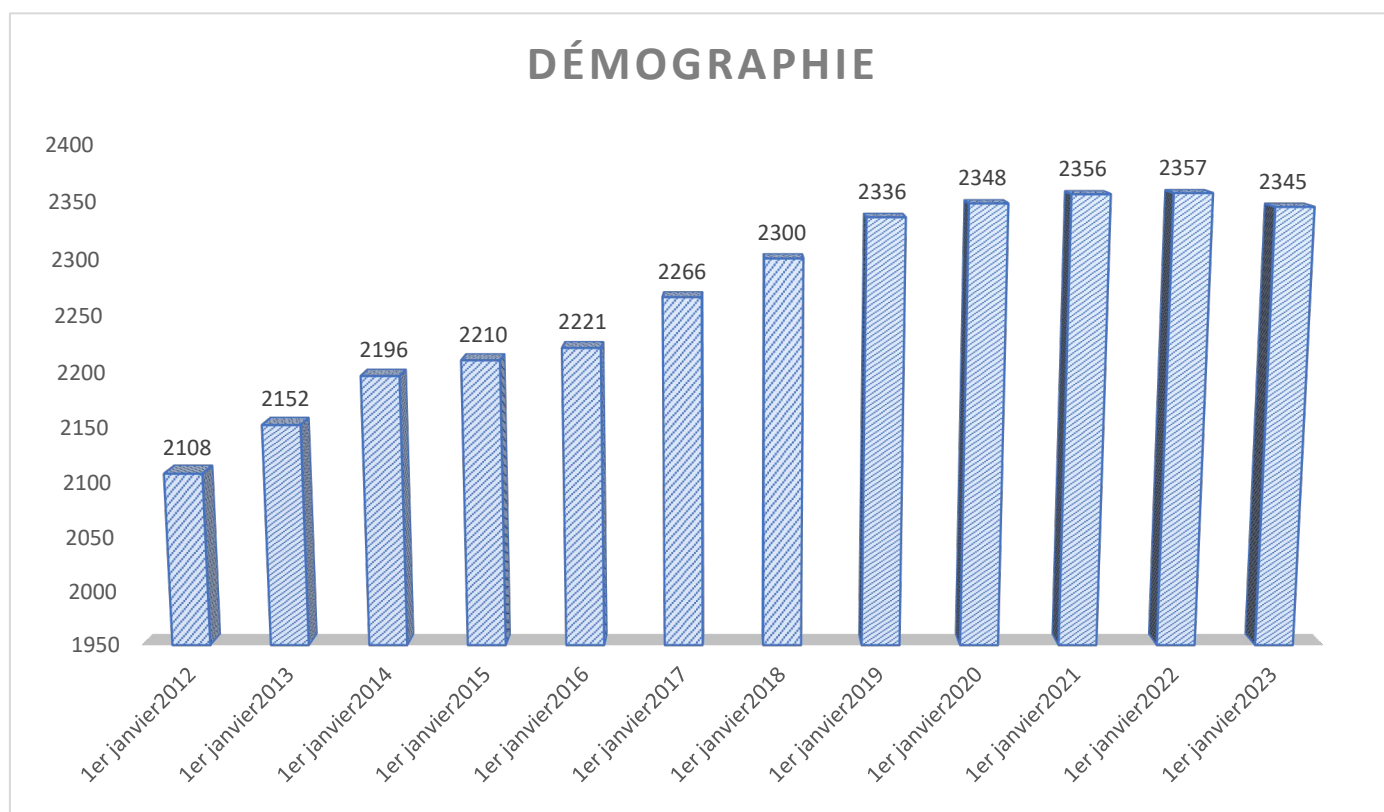
Sessenheim est desservi par :

- La ligne ferroviaire Strasbourg-Lauterbourg du réseau TER Alsace
- L'autoroute des Cigognes A35
- La départementale D468

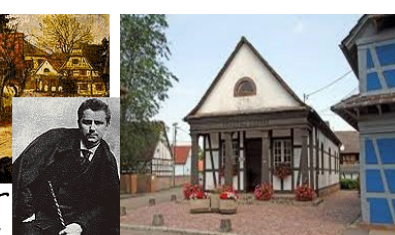
Notre village a acquis une certaine notoriété grâce à un amour inoubliable qui donna la célébrité à l'une des filles d'un pasteur de notre commune, Frédérique Brion et inspira le poète mondialement connu, Johann Wolfgang von Goethe. Cette idylle est représentée par une gloriette restaurée « Goethehugel ».

D'autre part, vous êtes invités à faire connaissance avec un artiste-peintre alsacien, enfant de Sessenheim, Henri Loux. Il est le décorateur du service de table « Obernai » et a su immortaliser à travers cette vaisselle, la vie de nos campagnes d'Alsace des années 1900.

Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet www.sessenheim.org



Henri Loux
1875-1907



» LE CONSEIL MUNICIPAL



Raymond RIEDINGER
Maire



Lucette Robert
1^{ère} Adjointe
Responsable fiscalité et
trésorerie



Dominique BEDELL
2^{ème} Adjoint
Sapeur-pompier
professionnel



Vanessa MACK
3^{ème} Adjointe
Préparatrice en pharmacie
hospitalière



Christian ZACHER
Délégué Adjoint
Chef Technicien Forêt (ONF)



Michèle KUHN
Assistante maternelle agréée



Jean-Daniel MOCHEL
Agriculteur



Cinthya HIRSCH
Agt. Territorial Spécialisé en
Ecole Maternelle



Grégory OLIVAS
Directeur Technique



Isabelle KIENZT
Gestionnaire Assurance



Christian PARIS
Technicien S.A.V.



Carole HERRMANN
Educatrice de jeunes enfants



Stéphane WOLFF
Ingénieur production et
amélioration



Aurélia SUSS
Infirmière libérale



André LARTIGUE
Bâtiment Travaux Publics
(Retraité)



Valérie BECKER
Assistante commerciale



Robert METZ
Directeur CIO (Retraité)



Cécile SCHABER
Adjoint administratif



Gilbert MOSSER
Ingénieur ferroviaire
(Retraité)

PERSONNEL COMMUNAL

ADMINISTRATIF

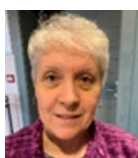


Nathalie WEIGEL
Secrétaire de mairie

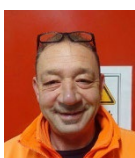


Sabrina TREUSCHEL
Secrétaire de mairie

TECHNIQUE



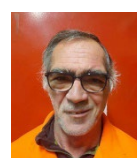
Sylvia VANCON
Agent d'entretien



Patrick HOFMANN
Agent technique

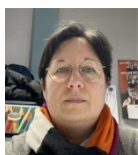


Sébastien GRIES
Agent d'entretien



Philippe RENNER
Agent technique

ATSEM



Renée KLINGLER
Agent technique spécialisé
des écoles maternelles



Sandra FLEISCHEL
Agent technique spécialisé
des écoles maternelles

MAIRIE DE SESSENHEIM

2 place de la Mairie

67770 SESSENHEIM

Tél. : 03 88 86 97 04

Lundi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Mardi de 8h00 à 12h00 fermé l'après-midi et le mercredi toute la journée

HORAIRES adaptés en période estivale



[commune de sessenheim](https://www.facebook.com/commune-de-sessenheim)



commune-de-sessenheim@orange.fr



www.sessenheim.fr

Pour toutes remarques veuillez contacter la Mairie par mail commune-de-sessenheim@orange.fr

» CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Vous trouverez ci-dessous la composition du CCAS pour la durée du mandat :

Président :

M. Raymond RIEDINGER

Membres :

Valérie BECKER, Cinthya HIRSCH, Michèle KUHN, André LARTIGUE, Cécile SCHABER, Aurélia SUSS, Noël HAUSSER, Céline ISERN, Alice LALLEMAND, Alain LECHNER.



Le CCAS est une institution locale d'action sociale et met, à ce titre, en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune où il siège, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Pour cela, il développe des activités et missions (dans le cadre légal et facultatif), visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées.

Dans le cadre de missions sociales légales, le CCAS s'investit dans des demandes d'aide sociale (comme l'aide médicale), et les transmet aux autorités ayant en charge de prendre ces décisions.

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, le CCAS s'occupe de services tels que les secours d'urgence, les colis alimentaires ou encore les chèques d'accompagnement personnalisé. En bref, l'essentiel de la politique sociale de la commune.

Enfin, le CCAS supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune.

»» DEMARCHES ADMINISTRATIVES

❖ 1 - ETAT-CIVIL

Votre arrivée dans la commune

Vous venez de vous installer dans la commune, pensez à vous inscrire auprès du secrétariat sur le fichier population et d'effectuer votre démarche pour l'inscription sur la liste électorale (site internet : service-public.fr) ou formulaire Cerfa n°12669*01 + notice de déménagement / d'inscription sur les listes électorales.



Carte Nationale d'identité et Passeports

Votre démarche en 3 étapes :

Remplissez **la pré-demande en ligne** l'ANTS qui est le site officiel de la République Française pour les démarches de cartes d'Identité et passeports. Il permet d'obtenir un numéro d'enregistrement pour les pré-demandes avant le rendez-vous en mairie.

L'ANTS est en train de développer un site qui permettra aux citoyens de consulter les créneaux disponibles dans les mairies à proximité de leur domicile et d'être orientés vers la plateforme de RDV Orion.

Grâce à ce service, vous pourrez consulter nos **disponibilités depuis notre site Internet 24h/24 et 7j/7 et prendre un rendez-vous**. Vous pourrez réserver, modifier et annuler des rendez-vous très simplement. Un SMS de confirmation vous sera envoyé une fois que votre créneau est réservé.

1. Afin de faciliter les démarches, nous vous demandons **impérativement** de faire votre pré-demande sur le site de l'ANTS <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne> ou téléchargez le formulaire CERFA et remplissez-le
2. Prenez un **rendez-vous en ligne** auprès des mairies habilitées
 - Sur le site : rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

L'instruction des demandes est réalisée par les mairies de proximités suivantes :

(la Mairie de Sessenheim ne dispose pas des outils biométriques nécessaires pour la saisie des demandes.)

Faites enregistrer votre demande en mairie le jour du rendez-vous muni **des pièces justificatives requises.**

Attention : le renouvellement anticipé d'une CNI à valeur faciale périmée n'est possible que si l'usager est en mesure de justifier de son intention de voyager et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide. Si le demandeur est déjà en possession d'un passeport en cours de validité, la demande de renouvellement de la CNI par anticipation sera également rejetée.

Par ailleurs, **en cas de vol** de votre pièce d'identité, une déclaration doit être adressée **au commissariat ou à la gendarmerie** du lieu où l'infraction s'est produite. Un récépissé de déclaration de vol vous est alors remis.

Et si la pièce d'identité a été simplement perdue, vous devez faire une **déclaration de perte à la mairie de votre domicile** en attendant votre rendez-vous pour votre nouveau titre.

❖ URBANISME

Vos démarches en ligne : dépôt en ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme

Vous pouvez saisir par voie électronique votre commune pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme*) avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de votre dossier qu'un dépôt physique.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme de manière plus simple et plus rapide, la commune met à votre disposition un service en ligne sécurisé, gratuit et facilement accessible. Le dépôt en ligne, c'est...

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus de d'efficacité et de transparence sur le traitement de votre demande, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Comment faire ?

Je prépare mon dossier

- Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, vous pouvez préparer votre demande en vous rapprochant des services de la commune où se situe le projet, qui seront à même de vous guider à chaque étape :
- Vous renseigner sur les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre terrain (Plan Local d'Urbanisme, Plan local d'Urbanisme Intercommunal, Carte Communale, Règlement National d'Urbanisme) ;
- Choisir le formulaire CERFA adapté à votre projet ;
- Adapter les pièces constitutives de votre demande à votre projet et à sa localisation et veiller à leur qualité pour garantir au mieux la complétude de votre dossier
- Connaître les délais d'instruction et anticiper votre calendrier de réalisation.

Je dépose mon dossier en ligne

Connectez-vous au téléservice : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique> et créez votre compte.

Cliquez sur « déposer » et suivez les démarches.

Vous recevrez un mail de confirmation de création de votre compte (vérifier votre courrier indésirable !)

Attention ! Seule l'utilisation de cette téléprocédure vaut dépôt. Aucun envoi par mail ne sera traité.

* y compris les demandes de prorogations et les demandes de modificatifs de permis dont les autorisations initiales ont été traitées par téléservice. En revanche, les demandes de transfert de permis ne sont pas concernées par le Téléservice et doivent être déposées en papier en mairie contre récépissé ou en LRAR postal.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



»» INFORMATION SCOLAIRE

❖ ECOLE MATERNELLE



La directrice

Mme Nelly KNAUB

1 rue Henri Loux

03 88 86 02 05

Code école : 0672832P

Cette école dépend de : l'académie de
Strasbourg

Horaires : les lundis, mardis , jeudis et vendredis de **8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00**

L'école est ouverte 10 minutes avant le début des classes. Avant que les enfants soient pris en charge par les enseignants, ils restent sous la seule responsabilité des parents. La surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours.

L'Ecole maternelle est réparties en 3 classes :

PS (Petite Section)

Enseignante

Mme Knaub Nelly

MS (Moyenne Section)

Enseignante

Mme Scherer Lobstein Nadine

GS (Grande Section)

Enseignante

Mme Biehn Corine

ATSEM

**Agent Territorial Spécialisé
des Ecoles Maternelles**

Mme Klingler Renée

ATSEM

**Agent Territorial Spécialisé
des Ecoles Maternelles**

Mme Fleischel Sandra



❖ ECOLE ELEMENTAIRE FREDERIQUE BRION



La directrice

Mme Murielle BRAUN

Ecole élémentaire F. Brion

2 Place de la Mairie

03 88 86 91 79

Code école : 0672081Y

Cette école dépend de : l'académie de
Strasbourg

Madame Braun reçoit les parents d'élèves sur rendez-vous et de préférence le jeudi, son jour de décharge.

- Les élèves des classes de CP/CE1 de Mmes FINCK et BRAUN ainsi que ceux de la classe de CE1/CE2 de Mme ELCHINGER entreront dans l'enceinte de l'école par la porte rouge située côté parking des pompiers.

CE1/CE2 Mme ELCHINGER

Matin : 07h50 - 11h30
Après-midi : 13h20 - 16h00

CP/CE1 Mme BRAUN

Matin : 07h50 - 11h30
Après-midi : 13h20 - 16h00

CP/CE1 Mme FINCK

Matin : 07h50 - 11h30
Après-midi : 13h20 - 16h00

- Les élèves des classes de CE2/CM1 de Mme SEITER ainsi que ceux de la classe de CM1/CM2 de Mmes CLAUSS-PENANT et HENTSCH entreront dans l'enceinte de l'école par le portail côté Mairie.

**CM1/CM2 Mme CLAUSS
PENANT**

Matin : 07h50 - 11h30
Après-midi : 13h20 - 16h00

CM1/CM2 Mme HENTSCH

Matin : 07h50 - 11h30
Après-midi : 13h20 - 16h00

CE1/CE2 Mme SEITER

Matin : 07h50 - 11h30
Après-midi : 13h20 - 16h00

L'Ecole Élémentaire Frédérique Brion est réparties en 6 classes :

| | | |
|--|---|--|
| <p>CP / CE1</p> <p>Enseignante</p> <p>Mme Braun Muriel</p> | <p>CP / CE1</p> <p>Enseignante</p> <p>Mme Finck Stéphanie</p> | <p>CE1 / CE2</p> <p>Enseignante</p> <p>Mme Elchinger Tania</p> |
| <p>CE2 / CM1</p> <p>Enseignante</p> <p>Mme Seiter Murielle</p> | <p>CM1 / CM2</p> <p>Enseignante</p> <p>Mme Clauss Penant Delphine</p> | <p>CM1 / CM2</p> <p>Enseignante</p> <p>Mme Hentsch Sylvie</p> |

❖ COLLEGE DE SECTEUR

Cet établissement, créé dans les années 1960, compte aujourd'hui 475 élèves provenant des écoles de Drusenheim, de Sessenheim, de Rohrwiler, de Stattmatten et de Dalhunden.

Collège du Rhin
4 rue du Collège 67410 DRUSENHEIM
Téléphone : 03 88 53 31 41
Ce.0672074R@ac-strasbourg.fr

Dossier transport scolaire, horaires des lignes :
<https://www.fluo.eu/fr/part24/transport-scolaire/121>



Transport scolaire

»» LES INFRASTRUCTURES DE GARDE

❖ MICRO CRECHE LES OURSONS



Confiez vos enfants à des personnes de confiance : Micro-crèche Les Oursons (67)

Notre micro-crèche Les Oursons à Sessenheim dans le Bas-Rhin vous propose de garder vos enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Attentionnée et attentive, notre équipe bénéficie de toutes les compétences requises pour pouvoir travailler avec les enfants.

En effet, nous sommes dans une optique de développement et dans une démarche d'amélioration pour garantir à vos enfants de grandir et d'évoluer dans un cadre propice à leur bien-être et à leur épanouissement.

Notre but est de pouvoir procurer à vos enfants l'attention, les soins et l'éducation que vous leur communiquez en famille.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail ou en utilisant le formulaire ci-dessous.



MICRO-CRÈCHE LES OURSONS

Mme Audrey HAMM

1a rue des Peupliers - 67770 Sessenheim - Tél. 09 54 50 22 02 / 06 36 78 21 03

microcreche.lesoursons@gmail.com

❖ LES ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles est disponible au RELAIS PETITE ENFANCE à Herrlisheim.
Sandra STRASSER Responsable du Relais Petite Enfance vous informe sur toutes les possibilités d'accueil de la petite enfance et enfance du territoire, aussi bien individuels (assistants maternels, garde à domicile) que collectifs (Crèches, Micro-Crèche, accueil périscolaire),

Sandra STRASSER
 5 rue d'Offendorf
 67850 HERRLISHEIM
 03.88.06.02.06/07.57.49.14.90
relaispetiteenfance@cc-paysrhenan.fr



❖ PERISCOLAIRE LES « P'TITS LOUX »

La structure périscolaire de Sessenheim, est gérée par à l'association AFICEL (Association pour les Familles, d'Initiatives Culturelles, Extrascolaires et de Loisirs).

L'accueil fonctionne durant toute l'année scolaire sous la direction de Rachel Paggin.

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour la pause méridienne et après l'école jusqu'à 18h30.



Le repas est fourni par le traiteur Patrick de Sessenheim.

Les mercredis l'accueil peut se faire sur le site de Rountzenheim/Auenheim de 8h à 18h30.

Directrice Mme PAGGIN Rachel
 2 rue Henri Loux
 03 90 55 44 12
periscolaire.sessenheim@outlook.fr

❖ AFICEL

Pendant les vacances scolaires AFICEL propose pour les enfants de la petite section au CM2 un centre aéré.

Les semaines sont partagées avec le périscolaire d'Auenheim,

Inscription et renseignement :
periscolaire.sessenheim@outlook.fr / 03 90 55 44 12



LOISIRS ET ENVIRONNEMENT

❖ City parc (mini-golf, pétanque...)

Un city stade et une aire de jeux sont situés à l'arrière de la gare SNCF, vous y trouverez toboggans, balançoires, espaces verts, terrains de sports...

❖ A découvrir, le Chêne Goethe, le sentier pédestre, le Mémorial et la Gloriette.

SENTIER

Frédérique BRION - J. Wolfgang GOETHE
GOETHE-FRIEDERIKE BRION PFAD

- ❖ **Départ Place de la Mairie**
Abgang: Auf dem Dorfplatz (Mairieplatz)
- ❖ **Eglise protestante**
Evangelische Kirche
- ❖ **Presbytère protestant, grange**
Evangelisches Pfarrhaus, Goethescheune
- ❖ **Mémorial GOETHE**
Goethegedenkstätte, Memorial
- ❖ **GOETHE Hügel, Tumulus**
Goethehügel, Friederikenruhe (Tumulus)
- ❖ **Chêne GOETHE**
Goethe Eiche

| | |
|-----------------------------------|--|
| 1 Mairie/Ecole | 12 Stades - Hall des Sports |
| 2 Eglise Catholique | 13 Courts de Tennis |
| 3 Eglise Protestante | 14 Mini-golf et aire de jeux |
| 4 Mémorial Goethe | 15 Cimetière |
| 5 Tumulus - Friederikens Ruhe | 16 Médecin |
| 6 Presbytère Protestant (Grange) | 17 Pharmacie |
| 7 Presbytère Catholique | 18 Ambulance - Taxi |
| 8 Musée Goethe (Auberge au Boeuf) | 19 Dentiste |
| 9 La Poste / Maison Communale | 20 Recette Buraliste |
| 10 Gare S.N.C.F | 21 Dépôt d'incendie / Atelier Communal - Salle Moriché |
| 11 Crédit Mutuel | |

■ Sentier F.Brion - J.W. Goethe,
● Départ et Arrivée Place de la Mairie / la Poste / Maison Communale
○ Suivez les balises








Borne de recharge :

Gare de Sessenheim

Libre accès

Borne double

Puissance : 22kVA

Tarif : 1€ le branchement et 0.30€ le kWh

»» VIE ASSOCIATIVE

ACCORDIA CLUB

Eric MICHLER
03 88 63 69 87
vincentburger@gmail.com
4, rue des Potagers - 67240 Bischwiller

ASSOCIATION DE PECHE

Mickaël SCHRENK
06 11 55 39 83
Arsene.eyer@orange.fr
8, rue des Peupliers - 67770 Sessenheim

ASSOCIATION DE PECHE PTT

Raymond HAUSHALTER
Président
mail : amicale.peche.ptt67@gmail.com
tel : 0663263778

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Marlène BOHN
03 88 86 46 53
marlene.bohn@free.fr
5, rue de la Moder - 67480 Rountzenheim

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Dominique BEDELL
03 88 86 95 62
fcd.bedel@orange.fr
1, rue des Tulipes - 67770 Sessenheim

CHORALE CONCORDIA

Richard ZIMMERMANN
03 88 86 23 37
richard.zimmermann@hotmail.fr
1, rue Vauban - 67480 Roeschwoog

CLUB DE KARATE BUNB KANN

Philippe JAILLARD
03 88 86 93 89
jph.nipponjin@wanadoo.fr
58 rue de la Paix - 67770 Sessenheim

CLUB DE TIR

Pierre MERTZ
03 88 86 92 78
ph.mertz@aliceadsl.fr
1 rue des Roses - 67770 Sessenheim

FOOTBAL CLUB FRSS

Nathalie WAGNER
03 88 86 99 98
frss.67770.wagner@orange.fr
9 rue des Cheminots - 67770 Sessenheim

MODEL AIR CLUB DU BAS-RHIN

Myriam FLORENTIN
03 88 53 04 63
pascal.mimiflo@free.fr
1 rue des Cerisiers - 67480 Rountzenheim

GROUPE MAMAN BEBE

L'ECOLE DU CHAT LIBRE D'ALSACE

Joceline MARCON
03 88 86 04 64
lecla@free.fr
52, rue de la Paix - 67770 Sessenheim

ASS DES AMIS DU PATRIMOINE

Hubert SIEGFRIEDT
06 23 29 53 80
Hubert.siegfried@gmail.com
9, rue du Gal Leclerc - 67270 Hochfelden

ASS du 108^{ème} DE LIGNE

M. DAURIACH
03 68 03 21 05
napo@9online.fr
22A rue A. Schweitzer - 67770 Sessenheim

APE CADET ROUSSEL

Jean-Baptiste SCHUTZ
cadetroussel.sessenheim@gmail.com
67770 Sessenheim

CHORALE SAINTE CECILE

Sylvie BORSCHNECK
03 88 86 94 39
boralsystejul@orange.fr
4, rue des Cerisiers - 67770 Stattmatten

TENNIS DE TABLE

Jacky ZACHER
03 88 86 00 15
jacky.zacher@wanadoo.fr
62, rue Principale - 67770 Stattmatten

ASCA SPORT ET CULTURE de l'Alliance

Matthieu BARTHOLOME
03 88 86 95 62
fcd.bedel@orange.fr
11, rue de l'Alliance - 67770 Sessenheim

GROUPEMENT Jeunesse Uffried Nord Est

(« JeUNE ») entente football pour les jeunes
Stéphane FLECHER
06 19 02 82 02
jeunesseuffriednordest@alsace.lgef.fr
10, rue des Mésanges - 67480 Rountzenheim

TENNIS CLUB

Eric HEINRICH
03 88 86 90 26
heinrichandco@hotmail.fr
26 rue des Cheminots - 67770 Sessenheim

»» SERVICES DE SANTE - COMMERCANTS ET ARTISANTS

SANTE

Docteur MILLEMANN

22, rue de la Paix

03 88 86 94 12



Dentistes GEHRINGER & SCHOEFFEL

10, rue de la Gare

03 88 86 01 82



Cabinet Infirmières

24b, rue Alb. Schweitzer

03 88 86 96 23



Pharmacie WILHELM

24, rue de la Paix

03 88 86 96 87



Kiné STARCK Fabrice

6, rue des Primevères

03 88 09 99 99



RESTAURANTS

Auberge « AU BŒUF »

1, rue de l'Eglise

03 88 86 97 14



Restaurant A la Croix d'Or

1, rue Goethe

03 88 86 97 32



Restaurant Au Lion

3, rue de la Paix

03 88 86 00 72



Restaurant 3 Cygnes argentés

11, route de Strasbourg

09 80 59 58 72



Restaurant LA PIAZZETTA

40, rue de la Paix

06 77 18 67 54



De Storig Kaschte Distributeur à pizza

Rue des Artisans

03 88 53 36 39



BOULANGERIES & BOUCHERIES

GRAMFORT MICKAEL

5, place de la Mairie

03 88 09 90 73



CHEZ FRANCIS

9, rue de la Gare

06 36 93 75 08



ARTISANAT

Pascal HAUSSER

24, rue de Bujaleuf

03 88 86 01 79



BEAUTE & BIEN ETRE

Coiffure COIF' CORINE

1, rue de la Paix

03 88 86 97 41



Coiffure SONIA

16, rue des Jardins

03 88 86 98 66



Coiffure CHRISTELLE

6a, impasse de l'Etang

03 88 53 38 98



Coiffure LES SECRETS DE FANFAN

5, rue des Artisans

03 88 07 55 61



LA VAP D'OLIVIER

28, rue de la Paix

06 21 07 89 17



FEND ET NEFF

Presse tabac

5, rue de la Libération

03 88 86 98 45



AUTOMOBILE

Garage FENEIS

1, route de Dalhunden

03 88 86 97 69



Auto-casse SCHMIDT

57, route de Strasbourg

03 88 86 96 18



CLASSIC GARAGE

2, rue des Peupliers

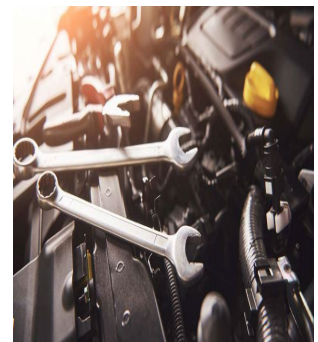
03 88 86 01 32



NOLD Automobile

2, rue Frédérique Brion

06 72 97 70 60



TRANSPORT, BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

Sanitaire PETER Fabrice

47 rue de la Paix
06 25 28 80 38

PETER FABRICE
Plombier & Chauffagiste

Métal Projet

4 A rue Goethe
06 33 09 51 34



CBK Carrelage

41, rue de Bujaleuf
06 81 81 35 37



Plâtrerie WAGNER

2, impasse des Mésanges
06 88 68 06 59



BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

Ebénisterie L'ESTAMPILLE

7, rue Henri Loux
03 88 86 94 20



Menuiserie LUMANN

66, route de Strasbourg



Société BOOS ET FILS

1, rue des Artisans
03 88 86 90 32



Chauffage OSTERTAG

9, rue de la Ferme
03 88 07 12 93



Sarl OFFNER

54, route de Strasbourg



RIED ETANCHE

6, rue des Peupliers
03 88 86 94 06



Société MADEN

4, rue des Artisans
03 88 86 02 90



Société ROTH

8a, rue Frédérique Brion



Société ANTIK JARDINS

03 88 86 28 92



Soudure Concept

3, rue du Pro Albert Fuchs

03 88 07 45 09



ALIMENTATION

Jus de fruits SAUTTER POM'OR

13, route de Strasbourg

03 88 86 97 01



Supermarché ALDI

Route de Drusenheim

01 81 09 78 25



DIVERS

Gîte de France Muriel GROSS

43, rue de la Paix

03 88 75 56 50



La Poste

3, place de la Mairie

3631



Crédit Mutuel

23, rue Goethe

03 88 07 34 48



Sté Flash ML Distribution

8, rue du Stade



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN (COM-COM)

Animation Jeunesse

Chaque mois, le Collectif Animation donne RDV pour une soirée jeux de société.

Pour tous publics et tous âges, venez jouer entre amis et/ou en famille, ou rencontrer d'autres joueurs et partager une soirée sympathique et conviviale.

C'est gratuit, venez jouer !

Jonathan LAUB

Animateur FDMJC 67

Service Animation Jeunesse Uffried et Rhin-Moder

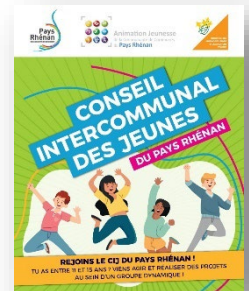
4 rue de l'étang - 67480 Roeschwoog

Tél. : 03 88 53 77 58 - fax : 03 88 53 77 54 - Portable : (

animationjeunesse@cc-uffried.com



Animation Jeunesse
de la Communauté de Communes
du Pays Rhénan



Le Relais Petite Enfance au service des PARENTS



LE RELAIS PETITE ENFANCE au service des PARENTS

- **Sandra STRASSER vous INFORME** sur toutes les possibilités d'accueil de la petite enfance et enfance du territoire, aussi bien individuels (assistants maternels, garde à domicile) que collectifs (Crèches, Micro-Crèche, accueil périscolaire),
- **Vous GUIDE** dans le choix du mode d'accueil le plus adapté à votre situation, vous souhaitez, vos contraintes
- **Vous RENSEIGNE** sur les places disponibles, le coût de la garde et vos aides,
- **Vous INFORME** sur vos droits et devoirs dans le cadre de l'emploi d'un assistant maternel,
- **ACCOMPAGNE, SOUTIENT** les assistants maternels dans l'exercice de leur métier, met en place la formation continue,
- **RENSEIGNE** le public intéressé par le métier d'ASSISTANT MATERNEL et sur les métiers de la petite enfance en général,
- **ANIME** des ateliers d'éveil ouverts aux parents et aux assistants maternels les mardi, jeudi et vendredi matin,
- **PROPOSE** des actions de soutien à la parentalité le mercredi matin une à 2 fois par mois le soir (voir le programme),

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|---|---|--|---|---|
| Matin | Fermé | 9h-11h30 Atelier d'Eveil <i>Sur inscription</i> | Accueil SUR RV Au RPE / à ROESCHWOOG (Semaine paire) ou SOUFFLENHEIM (Semaine impaire) | 9h-11h30 Atelier d'Eveil <i>Sur inscription</i> | 9h-11h30 Atelier d'Eveil <i>Sur inscription</i> |
| Après-midi | 13h30 – 17h30 Permanence Téléphonique | 9h-11h30 Permanence Au RPE | Les PETITES PARLOTES DU MERCREDI 1 à 2x par mois (Consulter le programme sur www.cc-paysrhenan.fr) | 9h-11h30 Permanence RPE | Accueil sur RV à SESSENHEIM (semaine Paire) ou KILSTETT (Semaine impaire) |
| Soir | | 20h - 22h (1x par mois) Soirée-rencontre thématique (Consulter le Programme sur www.cc-paysrhenan.fr) | Fermé | A partir de 17h30 Accueil SUR RV | |

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN (COM-COM)

RiEOM

Régie Intercommunale d'Enlèvement des Ordures Ménagères



La RIEOM

1A rue de Herrlisheim - 67410 DRUSENHEIM - Tél : 03.88.53.47.42 / mail : contact@rieom.fr

site internet : www.rieom.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 13h30 à 17h - Mardi, mercredi et Jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h - vendredi de 9h à 12h

■ Les actualités

Les bacs jaunes acceptent l'ensemble des emballages métalliques, y compris de petite taille : feuilles en aluminium, barquettes, capsules de café, poches de compote, bouchons, bougies chauffe-plat, opercules, couvercles, etc.

L'accès aux déchèteries nécessite un badge. Pensez à vous munir du vôtre !

Pour tout **changement de situation** ou **problème technique** (nouvelle dotation, déménagement, vente de votre logement, réparation de bac...) merci de prendre contact avec la société SUEZ au numéro vert **0 800 080 208**. Mail : gestionbacs@rieom.fr

■ Les tarifs

La redevance pour l'enlèvement d'un bac de 240 litres des ordures ménagères est fixée à **188,00 €** **incluant 28 levées et 260 kilos maximum.**

- chaque kilo supplémentaire est facturé 1,00 €.

La redevance pour l'enlèvement d'un bac de 240 litres des ordures ménagères est fixée à **260,00 €** **incluant 28 levées et 360 kilos maximum.**

- chaque kilo supplémentaire est facturé 1,00 €.

La redevance pour l'enlèvement d'un bac de 770 litres des ordures ménagères est fixée à **564,00 €** **incluant 28 levées et 780 kilos maximum.**

- chaque kilo supplémentaire est facturé 1,00 €.

La redevance pour l'enlèvement d'un bac de 240 litres des ordures ménagères pour un Foyer d'une personne est fixée à **140,00 € incluant 13 levées et 100 kilos maximum.**

- chaque levée supplémentaire est facturée 5,00 €.
- chaque kilo supplémentaire est facturé 1,00 €.

■ Les calendriers de collecte

<https://rieom.fr/infos-pratiques/>



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

❄️ HIVER

| JOUR | DRUSENHEIM | | GAMBSHEIM, ROESCHWOOG, SESSENHEIM | |
|-------------------|------------|------------|-----------------------------------|------------|
| | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi |
| LUNDI | 9h - 12h | 14h - 17h | - | - |
| MARDI AU VENDREDI | 9h - 12h | 14h - 17h | 9h - 12h | 14h - 17h |
| SAMEDI | 8h - 12h | 14h - 17h | 8h - 12h | 14h - 17h |
| DIMANCHE | - | - | - | - |

☀️ ÉTÉ

| JOUR | DRUSENHEIM | | GAMBSHEIM, ROESCHWOOG, SESSENHEIM | |
|-------------------|------------|------------|-----------------------------------|------------|
| | Matin | Après-midi | Matin | Après-midi |
| LUNDI | 9h - 12h | 14h - 18h | - | - |
| MARDI AU VENDREDI | 9h - 12h | 14h - 18h | 9h - 12h | 14h - 18h |
| SAMEDI | 8h - 12h | 14h - 17h | 8h - 12h | 14h - 17h |
| DIMANCHE | - | - | - | - |

Déchèterie de DRUSENHEIM
Tél. : 03 88 53 40 30
2 route de Herrlisheim
67410 Drusenheim

Déchèterie de GAMBSHEIM
Tél. : 03 88 96 82 73
route du Rhin
67760 Gamsheim

Déchèterie de ROESCHWOOG
Tél. : 03 88 92 04 49
Parc sectoriel Uffried
67480 Roeschwoog

Déchèterie de SESSENHEIM
Tél. : 03 88 66 64 49
route de Soufflenheim
67770 Sessenheim

L'accès n'est plus possible dix minutes avant la fermeture.
Un passage par jour à raison d'1m³ est autorisé pour les particuliers.
Le changement de période été/hiver s'effectue en même temps que le changement d'heure officiel.

RIEOM (RÉGIE INTERCOMMUNALE POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)
T. : 03 88 53 47 42 - contact@rieom.fr
RIEOM du Pays Rhénan - www.rieom.fr

» COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN (COM-COM)

Piscine Odonates



Les horaires grand public

| | Temps scolaire | Petites vacances (sauf jours fériés) | Été | Jours fériés ouverts (horaire du dimanche) | Fermetures annuelles |
|-----------------|------------------|---|----------------------------------|--|---|
| Lundi | | 14h à 19h | 14h à 19h | 8 mai Jeudi de l'Ascension Lundi de Pentecôte 14 juillet 15 août | 1 ^{er} janvier Pâques : du vendredi au lundi inclus 1 ^{er} mai 1 ^{er} et 11 novembre 25 et 26 décembre |
| Mardi | 16h à 19h | 14h à 19h | 14h à 19h | | |
| Mercredi | 13h à 19h | 14h à 19h | 9h à 13h et 14h à 19h | | |
| Jeudi | 16h à 19h | 14h à 19h | 14h à 19h | | |
| Vendredi | 16h à 21h | 16h à 21h | 14h à 19h | | |
| Samedi | | | 14h à 19h | | |
| Dimanche | 9h à 13h | 9h à 13h | 9h à 13h et 14h à 19h | | |

Fermeture annuelle pour vidange : 2 semaines fin août/début septembre

Durant ces créneaux, les maitres-nageurs peuvent faire passer les épreuves en vue de l'obtention d'une attestation de natation ou d'un certificat d'aisance aquatique. Dans ce cas, merci de présenter une pièce d'identité.

Les activités

Aquacool et aquagym tonique : lundi de 16h à 17h

Aquacool : *(uniquement pour les abonnés)*

Aquagym tonique : Mercredi et jeudi de 19h à 20h

Aquabike : *CHAUSSONS FORTEMENT CONSEILLES* nombre de places limité : inscription recommandée mardi et jeudi de 18h à 19h mercredi de 17h à 18h

Jardin aquatique dimanche de 9h à 10h (sauf grandes vacances)

Les séances pour bébé sont avant tout un moment ludique, que vous partagerez avec votre enfant. Grâce aux neuf mois passés dans le ventre de la maman, entouré de liquide amniotique, un bébé se sentira naturellement à l'aise dans le milieu aquatique.

A partir de 4 mois - vaccins obligatoires

PISCINE ODONATES

Rue de Dalhunden - 67410 Drusenheim - Tél. 03 88 53 31 70

<https://www.cc-paysrhenan.fr/Contact.html>

» COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN (COM-COM)

Le camping du STAEDLY ***

Nichée dans un écrin de verdure, la zone de loisirs du Staedly offre une nature préservée, dont un plan d'eau surveillé, des équipements attractifs et variés, ainsi qu'une ambiance conviviale... le tout propice au ressourcement.



■ **Ouverture**

Du 1er avril au 31 octobre (camping, chalets, pods)

Du 2 décembre au 1er janvier (chalets)

■ **CALENDRIER DE LA SAISON**

Accueil

De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 d'avril à octobre

En juillet et août jusqu'à 20h du vendredi au mardi

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h d'octobre à avril

Sur rendez-vous du 2 décembre au 1er janvier.

POUR VOS DÉMARCHES DU QUOTIDIEN, OUVERTURE D'UN LABEL FRANCE SERVICES À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN A DRUSENHEIM.



**France
services**

Née de la volonté d'un retour des services publics au sein des territoires, la Communauté de Communes du Pays Rhénan se dote du label France services.

France services est un service public de proximité, plus humain et plus accessible, qui se déploie au sein du territoire, au plus près des citoyens.

Cet espace ouvert à tous, moderne et convivial, permet aux habitants de notre Communauté de Communes et des communes environnantes d'accéder, dans un seul et même lieu, aux principaux services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la Mutualité Sociale Agricole et la Poste.

Deux agents France services, formés et disponibles, vous accompagnent ainsi dans vos démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, Aide Personnalisée au Logement (APL), carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne...

En complément des démarches administratives, France Services communautaire vous permet l'accès à des postes informatiques en libre-service.



BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Les agents de votre France services vous accompagnent aux horaires suivants :

- Lundi : 13h00-17h00
- Mardi : matin uniquement sur RDV et de 13h30-17h00
- Mercredi : 9h00 - 12h00 et 13h30-17h00
- Jeudi : 9h00-12h00 et l'après-midi uniquement sur rendez-vous
- Vendredi : 9h00 - 12h00

Justine DECK et Elise MAURER, vous accueillent au 1A route de Herrlisheim 67410 DRUSENHEIM.

Nous contacter :

03 88 06 74 30

contact@cc-paysrhenan.fr

france.services@cc-paysrhenan.fr



FRANCE SERVICES ET LES AIDES SELON LES OPERATEURS



Les agents France Services aident à « l'accompagnement numérique » des usagers (démarches accessibles sur les sites internet des opérateurs).

Quelques exemples de procédures :

➤ **Ministère de l'intérieur (ANTS) : Aide à la saisie :**

- Demande CNI, passeport,
- Carte grise, permis de conduire,

Nous ne prenons pas les RDV en mairie pour les CNI et passeport ni ne traitons les dossiers gérés depuis le site ANTS.

➤ **Les Finances publiques :**

- Changement de RIB, de situation personnelle, données personnelles...
- Modification du taux de la retenue à la source,
- Règlement amendes,
- Déclaration des biens immobiliers pour les propriétaires,
- Déclaration des revenus,
- Rédaction de mail sur messagerie sécurisée, ...

➤ **Assurance retraite + Agirc-Arrco (ou autres complémentaires) :**

- Relevé de carrière (consulter et compléter)
- Simulateur de la date de départ à la retraite,
- Montant estimatif de la retraite,
- Dépôt du dossier de demande de retraite,
- Demande pension de réversion,
- Etat des versements de la retraite,
- Cumul emploi-retraite, ...

➤ **CAF :**

- Prime d'activités,
- Déclaration grossesse,
- Mise à jour des revenus pour les aides,
- APL,
- Allocation handicap,
- RSA,
- Prime exceptionnelle de solidarité,
- Pension alimentaire, ...

➤ **Assurance maladie (Ameli) et Mutualité Sociale Agricole (MSA) :**

- Suivi remboursements,
- Changement données personnelles (RIB, ...),
- Maternité, adoption, ...
- Carte vitale internationale,
- Demande carte vitale,
- Complémentaire santé solidaire (CSS : anciennement CMU),
- Invalidité, handicap,
- ALD,

- Protection Universelle Maladie (PUMA),
- Aide Médicale de l'Etat (AME),
- Déclaration/transmission arrêts de travail,
- Suivi des remboursements,
- Dossier médical partagé, ...

➤ **Pôle emploi :**

- Inscription,
- Actualisation,
- Report d'un RDV,
- Changement de situation,
- Contrat engagement jeune (CEJ),
- Simulations de versements,
- Aide mobilité dans le cadre d'une reprise d'activité,
- Aide garde enfants parents isolés,
- CV....

➤ **Ministère de la Justice :**

- Orienter les administrés vers le point justice ou le tribunal compétent,
- Conciliateur de justice, ...

➤ **La Poste :**

- Réexpédition du courrier,
- Accès aux comptes bancaires,
- Création adresse mail,
- Digiposte,
- Identité numérique,
- Portage des repas et/ou médicaments pour les personnes âgées,
- Surveillance des personnes âgées par les facteurs...

➤ **Autres procédures :**

- Chèque énergie, bois, carburant,
- Création compte France connect,
- Déclaration MDPH (Handicap),
- Autres à voir selon les situations.

Les opérateurs cités ci-dessus ne seront, en revanche, pas présents physiquement.

Concernant l'opérateur La Poste, la vente de timbres ou autres produits La Poste, l'achat d'enveloppe prépayées, l'affranchissement d'une lettre Recommandée avec AR ou encore le dépôt de colis sont des services à effectuer auprès d'un bureau de poste directement.



Agence nationale
des titres sécurisés



»» RGPD (Règlementation Générale sur la Protection des Données)

Consentement à l'utilisation des données du registre d'Etat - Civil



À la suite de l'entrée en application d'une nouvelle Réglementation concernant la Protection des Données Personnelles (RGPD), la Commune doit obtenir votre autorisation afin d'utiliser les informations contenues dans le registre d'état-civil, à d'autres fins que celles énoncées par la loi. Aussi, nous vous invitons à communiquer auprès du secrétariat de la Mairie :

- Si vous ne souhaitez pas que figurent vos noms et prénoms dans la publication de bulletin municipal (mariages, naissances, anniversaires) ainsi que pour vos enfants mineurs.
- Si vous ne souhaitez pas que l'on vous envoie les invitations pour participer, notamment à la fête des aînés ou toute autre invitation.
- Si vous ne souhaitez pas que l'on vous envoie un courrier individuel lors de l'enregistrement au registre d'un évènement particulier (par exemple, mariage, anniversaire, naissance ou décès).

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition au traitement, ainsi que d'un droit de recours auprès de la CNIL.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous rendre à la Mairie, nous envoyer un courrier postal ou électronique à l'adresse commune-de-sessenheim@orange.fr

Pour toute question relative à la protection des données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des Données à l'adresse rgdp@cdg67.fr

Merci de nous retourner votre réponse concernant ces autorisations que vous ne souhaitez pas accorder à la Commune concernant l'utilisation de vos données personnelles, soit directement sur place, par voie postale ou par email à commune-de-sessenheim@orange.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
 Arrondissement de Haguenau
 COMMUNE DE SESSENHEIM

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sessenheim,

VU les articles L 2542-1 à L 2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R 26/15 du Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la tranquillité publique et compte tenu des circonstances locales, de compléter pour la commune la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le bruit,

ARRETE

Article 1er :

L'usage des tondeuses à gazon, des tronçonneuses, des scieuses à bois est autorisé du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00. Leur usage est interdit les dimanches et jours fériés.

Article 2 :

Les bruits émis par l'usage des phonographes, magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, engin de bricolage (perceuse,) les deux roues à moteurs (cyclomoteur, motocyclette...) les aboiements des chiens, ne doivent pas constituer une gêne anormale pour le voisinage.

Article 3 :

Tous moteurs de quelque nature qu'ils soient, ainsi que tous appareils, machines, transmissions actionnées par des moteurs et utilisés dans les installations ou à l'intérieur d'établissements non assujettis à la législation spéciales des installations classées, doivent être installés et aménagés de telle sorte que leur fonctionnement ne puisse en aucun cas troubler le repos ou la tranquillité des habitants.

Des dérogations pour les installations d'intérêt public peuvent être sollicitées.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux.

Article 5 :

L'arrêté du 29 mai 1998 traitant du même objet est rapporté.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- M. le Sous-Préfet de Haguenau
- M. le Procureur de la République
- M. le Juge du Tribunal d'Instance de Haguenau
- M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Haguenau
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soufflenheim

Fait à SESSENHEIM, le 17 août 2020
 Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le
 et de la publication le



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Haguenau
COMMUNE DE SESSENHEIM

ARRETE MUNICIPAL

INTERDISANT LES REGROUPEMENTS DE PERSONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE CAUSANT DES TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC

Le Maire de la Commune de SESSENHEIM,

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2211-1, L2212-1 relatifs au pouvoir de police du Maire,

VU le code pénal et notamment ses articles L431-3, L431-4, R623-2 et R610-5,

CONSIDERANT les plaintes reçues concernant soit des agressions physiques et verbales, soit des nuisances diverses telles que le bruit, tapages injurieux, tapages diurnes et nocturnes, soit des dégradations de mobiliers urbains,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les regroupements portant atteinte à l'ordre, à la sécurité (agressions physiques et verbales), à la tranquillité ou la salubrité publique (nuisances sonores, dégradations de mobiliers urbains, souillures, jets de déchets, ...) sont interdits tous les jours entre 22 h 00 et 6 h 00 du matin, à la suite des troubles à l'ordre public constatés pendant cette période de l'année, dans les lieux suivants :

- City Park
- Terrain de pétanque
- Cour de l'école maternelle
- Cour de l'école primaire
- Parvis de la Mairie,
- Parvis des églises,
- Gare SNCF

Article 2 :

Les infractions au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- . Monsieur le Sous – préfet
- . Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades Drusenheim - Soufflenheim
- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Drusenheim

Sessenheim, le 15 juin 2023

Le Maire,

